



Impossible de prendre ma pose et elle non rémunérer ni compter dans mon temps de travail

Par **gignet**, le **02/11/2021** à **18:05**

Bonjour

Travaillant actuellement de nuit dans un établissement public HEPAD, de 21h à 6h. Mon employeur veut me faire prendre une pose de 20 minutes supplémentaires soit: 21h à 6h20. Cela sans comptabiliser et me payer les 20 minutes supplémentaires.. Sachant que pendant ma pose je dois rester dans mon service pour surveiller les résidents, car je suis seule .

Est-ce qu'il en a le droit ?

IL est évident qu'il veut me faire travailler plus longtemps la nuit, sans me rémunérer.

Merci pour la réponse

Par **P.M.**, le **02/11/2021** à **18:45**

Bonjour,

S'agissant d'un statut de droit public, je vous conseillerais de vous rapprocher des Représentants du Personnel ou, en absence dans l'établissement, d'une organisation syndicale de la Fonction Publique Hospitalière...

Dans le privé, à partir du moment où vous restez à la disposition de l'employeur, sans pouvoir vaquer à vos occupations personnelles, la pause doit vous être payée...